

# Bananes: organisation commune du marché OCM

1996/0080(CNS) - 13/12/1996 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé de renvoyer à la commission de l'agriculture le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I) sur la modification de l'organisation commune des marchés dans le secteur de la banane, suite au refus de la Commission européenne d'accepter de réduire le contingent tarifaire de bananes importées des pays tiers de 2.553.000 tonnes à 2.300.000 tonnes tout en maintenant la répartition actuelle de 66,5% pour les pays tiers et de 30% pour les opérateurs commercialisant des bananes communautaires et/ou important des bananes traditionnelles ACP. Le Parlement souhaite aussi que la Commission garantisse par des mesures appropriées (établissement d'un contingent spécifique, de préférence) que, dans tous les pays, les petits producteurs qui produisent selon des conditions écologiques et sociales particulièrement exemplaires (fair trade) obtiennent un accès amélioré au marché européen.